

Marseille, le 28 MAI 2021

A tous les partenaires, porteurs d'action,
maîtres d'ouvrage du Contrat de Baie

Nos Réf : MLMAPESMCM-A5520/2021-04-47188
Dossier suivi par : Stéphanie GUIRAUD
Tél : 06.32.87.56.97

Objet : Sollicitation pour la signature de l'avenant à la convention d'engagement du Contrat de Baie Phase 2

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Baie 2015-2022 est issu d'une construction concertée entre tous les acteurs du littoral, de Port-Saint-Louis-du-Rhône à Saint-Cyr-sur-Mer (depuis 2019 date de l'extension de son périmètre), et sur la partie terrestre, entre tous les acteurs du bassin versant.

Il est la traduction opérationnelle d'objectifs partagés visant à préserver, améliorer et valoriser 160km de linéaire côtier et les bassins versants, dont celui de l'Huveaune et des Aygaldes. Ce contrat constitue un engagement de l'ensemble des partenaires concernés pour réaliser un programme d'aménagement et de gestion des écosystèmes.

Nous abordons aujourd'hui la deuxième phase du Contrat de Baie. La première phase a été concrétisée par une signature officielle de l'ensemble des partenaires en octobre 2015. Aujourd'hui, un nouveau programme d'action a été construit, avec de nouveaux partenaires sur un périmètre élargi. Pour rappel, le contenu technique du programme d'action que nous avons bâti de concert, a été approuvé par délibération du Comité de Baie du mois de juillet 2019, et par le Comité d'agrément de l'Agence de l'Eau le 23 novembre 2019. Le Comité de baie du mois de juillet 2019 a également permis de valider le bilan à mi-parcours du Contrat de Baie. La Métropole a, pour sa part, délibéré en octobre 2020 pour valider la phase 2 du Contrat.

Je tenais personnellement à vous remercier pour votre implication dans l'élaboration du programme d'actions et la réalisation de ce grand projet métropolitain.

Aujourd'hui, je souhaite que tous, nous réaffirmons notre engagement au travers de la signature de l'avenant à la convention d'engagement.

.../...

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis d'organiser un évènement convivial en 2020 autour de cette signature pour officialiser le lancement de la phase 2, et ne nous le permet toujours pas. Aussi, je vous sollicite afin que vous puissiez signer le document intitulé «Avenant à la convention d'engagement du Contrat de Baie de la Métropole» ci-joint.

J'espère que nous pourrons nous réunir dans les mois à venir au cours d'un Comité de Baie en présentiel, pour acter ce nouvel engagement.

Comptant sur votre signature, je vous prie d'agréer, Mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier REAULT

Pièces jointes :

- Avenant à la convention d'engagement du Contrat de Baie de la Métropole
- Feuille à remplir avec le cachet et la signature du responsable de votre organisme et à renvoyer scanné (sans dépasser du cadre prévu à cet effet) à l'adresse mail suivante : stephanie.guiraud@ampmetropole.fr